

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAJ 22 Lancement d'un marché de services de gestion et coordination des Relais d'Accès au Droit (RAD) de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 30 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver les modalités de lancement d'un marché de services pour la gestion et la coordination des Relais d'Accès au Droit (RAD) de la Ville de Paris, selon les dispositions de l'article 30 du code des marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 16 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 22 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement d'un marché de services concernant la gestion et la coordination des Relais d'Accès au Droit (RAD) de la Ville de Paris, sur le fondement de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Sont approuvés, le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le règlement de la consultation ainsi que l'acte d'engagement joints à la présente délibération, relatifs à la gestion et la coordination des Relais d'Accès au Droit (RAD) de la Ville de Paris pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois un an.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées, sous réserve des décisions de financement, sur les crédits inscrits ou à inscrire aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 et, en cas de reconduction, pour 2017, 2018 et 2019 rubrique V020, chapitre 011, nature 611.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO